

PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant une demande d'autorisation environnementale
conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II
des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Objet : Projet présenté par le Conseil Départemental du Loiret pour l'aménagement d'une véloroute le long du Canal d'Orléans sur le territoire de dix-huit communes, de Chécy à Châlette sur Loing.

Déroulement : Par arrêté préfectoral du 10 septembre 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 17 jours, est prescrite **du mercredi 6 octobre au vendredi 22 octobre 2021 inclus**.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

La commissaire enquêteur est Mme Martine RAGEY, géomètre expert honoraire ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Les communes concernées par l'enquête sont : Chécy, Mardié, Donnery, Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Combreaux, Sury-aux-Bois, Châtenoy, Auvilliers-en-Gâtinais, Vieilles-Maisons-sur-Joudry, Coudroy, Noyers, Chailly-en-Gâtinais, Presnoy, Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Pannes, Châlette-sur-Loing. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Fay-aux-Loges.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- **sur support papier :** en mairies de Chécy, Mardié, Donnery, Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Combreaux, Sury-aux-Bois, Châtenoy, Auvilliers-en-Gâtinais, Vieilles-Maisons-sur-Joudry, Coudroy, Noyers, Chailly-en-Gâtinais, Presnoy, Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Pannes, Châlette-sur-Loing, aux heures d'ouverture habituelles,
- **sur le site internet :** www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture des mairies concernées par l'enquête.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Fay-aux-Loges – 48 rue Abbé Georges Thomas – 45450 FAY-AUX-LOGES, à l'attention du commissaire enquêteur ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie lors de permanences :

- Mairie de Chécy
 - Mercredi 6 octobre 2021 de 14h à 17h
- Mairie de Chailly-en-Gâtinais
 - Lundi 11 octobre 2021 de 14h à 17h
- Mairie de Fay-aux-Loges
 - Samedi 16 octobre 2021 de 9h à 12h
- Mairie de Châlette-sur-Loing
 - Vendredi 22 octobre 2021 de 9h à 12h

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairies des communes concernées par l'enquête et sur internet pendant un an à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Département du Loiret - 15 rue Eugène Vignat - 45945 ORLÉANS - 02 38 25 45 45

NB : En raison de la crise sanitaire « COVID-19 », des mesures spécifiques seront mises en œuvre conformément à l'article 9 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.